



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Bienvenue au Domaine d'Haulmé !

1, route du Domaine – 08800 Haulmé
info@domainedhaulme.fr +33 7 69 67 27 88
www.domainedhaulme.fr

Le gestionnaire du Domaine d'Haulmé a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du Domaine d'Haulmé ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

L'équipe est présente sur le site et disponible 24h/24 via le numéro de téléphone +33 7 69 67 27 88.

Le fait de séjourner au Domaine d'Haulmé ou de le visiter implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement à s'y conformer.

1. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Toute personne arrivant au Domaine d'Haulmé doit **se présenter à la réception** avec les pièces d'identité des vacanciers afin de fournir tous les renseignements nécessaires à l'enregistrement du séjour et des vacanciers, au paiement, à la tenue des statistiques et au calcul de la redevance. Pour **visiter, s'installer ou séjourner au Domaine d'Haulmé**, toute personne doit y avoir été autoriséé par le gestionnaire ou son représentant, **après avoir procédé au paiement de son séjour dès son arrivée.**

Nul ne peut élire domicile au Domaine d'Haulmé.

2. RÉCEPTION

La réception vous accueille **tous les jours aux horaires indiqués sur le site internet**. Vous y trouverez la **supérette** et tous les renseignements sur les **services et installations** du Domaine, les **richesses touristiques, sportives et gastronomiques** des environs et diverses **adresses utiles**.

Une large sélection de **dépliants et brochures** pour inspirer votre séjour dans la région en famille, entre amis, ou seul ou en couple est également à votre disposition à la réception. Toutes ces informations sont également disponibles sur notre site internet : www.domainedhaulme.fr.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

3. CHECK IN ET CHECK OUT

Vous pouvez prendre possession des hébergements locatifs (chalets, gîtes et hébergements insolites) **lors de votre arrivée à partir de 15h**.

Il vous faudra quitter votre hébergement locatif **le jour de votre départ à 11h** au plus tard.

4. BARRIÈRE

Lors de votre arrivée, le code de la barrière vous sera communiqué. Il change chaque jeudi.

Il est strictement **interdit de communiquer le code de la barrière** à toute personne **en dehors du conducteur de votre véhicule**. L'équipe est présente sur le site 24h/24 et disponible via le numéro de téléphone +33 7 69 67 27 88. Communiquez ce numéro de téléphone uniquement à toute personne coincée que vous souhaitez aider.

Certains **enfants** aimeraient jouer avec la barrière, évitez de leur donner le code. Une caméra est dirigée vers



l'entrée du Domaine. Réparer la barrière est très coûteux.

Veillez ne passer qu'**un seul véhicule à la fois**.

5. VISITEURS

Les visiteurs sont admis au Domaine d'Haulmé sous la responsabilité des clients qui les reçoivent **après autorisation** du gestionnaire ou son représentant, moyennant un **prix d'entrée**. Tout visiteur ou tout vacancier qui le reçoit doit **se présenter à la réception avant de pénétrer sur le Domaine**. L'utilisation des équipements peut être payante selon un tarif affiché à l'entrée du terrain du Domaine et/ou à la réception et/ou sur le site internet.

Les clients peuvent recevoir leurs visiteurs **sans autorisation à la réception et au restaurant ou food truck du Domaine d'Haulmé**.

Les **voitures des visiteurs** sont interdites après la barrière à code, elles peuvent stationner **au parking gratuit avant la barrière**. Il est strictement interdit de communiquer le code de la barrière à des visiteurs, à des étrangers ou à toute personne qui ne conduit pas votre véhicule.

6. INSTALLATION

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés aux emplacements indiqués à la réception, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

7. HÉBERGEMENTS LOCATIFS

Les hébergements sont **non-fumeurs**.

Le **linge de lit (draps, housse de couette et taies d'oreillers) est obligatoire** partout pour des raisons d'hygiène. La location des couettes et le linge de lit ne sont pas compris dans les chalets, mobil-homes et gîtes, mais bien dans les logements insolites (tiny houses, tentes bell, dôme géodésique, caravanes vintage, cabanétapes...). Si vous n'en disposez pas, merci de vous adresser à la réception. Vous pourrez également y louer des **couettes, torchons de vaisselle, serviettes-éponges et tapis de bain**.

Attention à ne pas jeter de corps étranger telle que des protections féminines, des cotons tiges, des lingettes ou tout autre produit dans les **toilettes**.

Venez signaler votre départ et rendre les clés avant 11h.

8. NETTOYAGE

Tous les clients sont tenus de **nettoyer les hébergements locatifs et emplacements** occupés durant leur séjour sauf si le **forfait nettoyage** a été payé avant le retour des clés. Laissez votre hébergement dans l'état dans lequel vous souhaiteriez le trouver en arrivant. Un supplément pourra être facturé si l'équipe du Domaine d'Haulmé constate que le ménage n'a pas été (suffisamment) fait.

Le nettoyage des **hébergement locatifs** inclut de :

- ✓ nettoyer les sols,
- ✓ nettoyer les sanitaires (douche, wc, lavabo, miroir),
- ✓ nettoyer la vaisselle, les ustensiles et l'électroménager (plaque de cuisson, four, micro-ondes, frigidaire, cafetière),
- ✓ laver les vitres si nécessaire (notamment les traces de doigts et de nez sur les fenêtres et porte vitrée),
- ✓ ranger l'hébergement : remettre meubles et objets à leur place,
- ✓ rassembler les draps et couettes loués dans un drap,
- ✓ vider les poubelles et déposer les déchets dans les containers à l'entrée du camping en pensant au tri sélectif.

Les protections d'oreillers et de matelas ne doivent pas être retirées. Si elles sont abimées, merci d'en avvertir la réception.

9. INVENTAIRE

À votre arrivée, un inventaire du matériel, mobilier et vaisselle peut être fourni, ainsi que les **tarifs en cas de casse**. Tout objet manquant ou dégât matériel à votre sortie des lieux sera facturé si celui-ci n'a pas été signalé à votre arrivée.

10. BRUIT ET SILENCE

Pour la tranquillité des clients sportifs et des enfants, le **silence** doit être respecté **entre 22h30 et 8h**. Les clients sont priés d'éviter **tous bruits, discussions, musiques... qui pourraient gêner leurs voisins**. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les déplacements, fermetures de portières et de coffres, les bruits inévitables doivent être **aussi discrets que possible**.

L'équipe est présente sur le site 24h/24 et disponible via le numéro de téléphone +33 7 69 67 27 88. Merci de nous appeler **avant** tout conflit de voisinage.

11. ANIMAUX

Les chiens et autres animaux doivent être **tenus en laisse**, ils ne doivent jamais être laissés en liberté.

Les maîtres sont tenus de **ramasser les excréments** de leurs animaux.

Les animaux ne doivent **pas être laissés seuls**, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Les animaux sont **interdits dans l'enceinte de la piscine et dans tous les bâtiments** (sauf à la réception)

Les chiens considérés comme dangereux ou qui ne respecteraient pas la tranquillité des vacanciers ne sont pas admis au Domaine. Si une nuisance répétée, dangereuse ou insoluble est constatée, l'équipe du Domaine se réserve le droit de demander aux propriétaires des animaux de quitter le Domaine d'Haulmé immédiatement, sans remboursement du séjour.

12. DÉCHETS

Le Domaine d'Haulmé accorde une attention toute particulière au tri sélectif et à la propreté, dans une optique durable des vacances et loisirs.

Les vacanciers sont invités à **trier les ordures « tout venant », les ordures « à recycler », le verre et le compost**. Il est **obligatoire de respecter ce tri** sur l'entièreté du site. Des sacs poubelle gratuits pour le recyclage sont disponibles à la réception. Des sacs poubelles noirs pour le tout-venant y sont en vente.

Tous les déchets doivent être placés dans les **poubelles, bulle à verre et compost situées à l'entrée du Domaine** lors votre départ. Aucun déchet ou sac poubelle ne peut être laissé sur le terrain, ni dans aucun bâtiment (hébergement locatif, sanitaire...).

13. CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

À l'intérieur Domaine d'Haulmé, les véhicules doivent rouler à une vitesse **limitée de 10km/h**.

La circulation est autorisée de 8h00 à 22h30. En dehors de ces heures, merci de laisser votre véhicule sur le parking avant la barrière afin de respecter le sommeil des autres vacanciers.

Ne peuvent circuler sur le Domaine d'Haulmé, que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le Domaine d'Haulmé, elles peuvent stationner au parking gratuit avant la barrière.

Le **stationnement ne doit pas entraver la circulation, gêner les autres vacanciers, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants**.

14. AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est disponible à la réception et sur notre site internet (pied de page). Il est remis à chaque client qui en fait la demande.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à la réception.

15. MODALITÉS DE DÉPART ET REDEVANCES

Les clients sont tenus de respecter la date et l'heure de départ mentionnée lors de la réservation. Si toutefois, vous souhaitez **prolonger votre séjour**, même de quelques heures, contactez le gestionnaire ou son représentant à la réception afin d'en évaluer la faisabilité.

Les redevances (**taxes de séjour**) sont payées à la réception. Elles sont dues selon le nombre d'adultes et de nuits passées sur le Domaine d'Haulmé.

Tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, chien...) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

16. TENUE ET ASPECT DU DOMAINE ET DE SES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait **nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain** du Domaine d'Haulmé **et de ses installations**, notamment sanitaires. L'équipe est présente sur le site 24h/24 et disponible via le numéro de téléphone +33 7 69 67 27 88. **N'hésitez pas à nous contacter en cas de manquement à la propreté, nous enverrons une équipe de nettoyage.**

Il est interdit de jeter des eaux usées au sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les **eaux usées dans les installations prévues** à cet effet (borne Flot Bleu derrière la réception).

Les vacanciers sont attentifs à laisser les **sanitaires** dans l'état dans lequel ils les ont trouvés. Attention à ne pas jeter de corps étranger telle que des protections féminines, des cotons tiges, des lingettes ou tout autre produit autre que le papier toilette dans les **toilettes**.

Le **lavage** est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage, à savoir les deux locaux vaisselle disponibles sur le site.

L'**étendage du linge** est toléré à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins ou la végétation. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et la végétation doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper du bois ou de cueillir la végétation.

Il n'est **pas permis de creuser le sol, de déplacer des pierres** (pensez au dos des campeurs), ou **de délimiter son emplacement** par des moyens personnels.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu et rendu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée sur les lieux. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de Domaine sera à la charge de son auteur.

17. PISCINE

La piscine extérieure non-chauffée de 55m² ouvre le premier juin et ferme le 30 septembre. Elle est accessible tous les jours **de 9h à 18h30**.

La piscine est **réservée aux clients** du Domaine d'Haulmé. Il est interdit d'y inviter des extérieurs ne résidant pas au Domaine d'Haulmé.

Il n'y a pas de maître-nageur, les enfants doivent être sous la **supervision constante d'un adulte**.

Veillez **prendre une douche** avant d'entrer à l'eau afin de diminuer l'utilisation du chlore dans le bassin.

Son règlement complet est affiché à l'entrée de celle-ci.

18. JEUX

Les enfants doivent toujours être **sous la surveillance de leurs parents**.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations, des hébergements ou des autres vacanciers.

19. INCENDIE

Les feux au sol (bois, charbon, etc.) **sont rigoureusement interdits** à l'exception de la zone de feu de camp privative au gîte 19. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. L'utilisation de barbecues, braseros et autre matériel conçu pour le feu est autorisée dans la limite du raisonnable et de la sécurité de tous.

En cas d'incendie, réagissez, trouvez un point d'eau et avisez immédiatement les pompiers et la direction. Des extincteurs sont disponibles sur les hébergements et sanitaires en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence est également disponible à la réception.

Un **grand barbecue collectif en pierre** est à votre disposition au milieu du Domaine, n'hésitez pas à l'utiliser.

20. SÉCURITÉ

Les locataires et campeurs sont responsables de leurs propres installations et de leurs biens personnels. La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance sur le site du Domaine d'Haulmé.

Chaque client doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Les clients sont tenus de prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel et leurs biens personnels contre le vol. Merci d'apporter à la réception tout objet perdu. La direction du terrain de camping n'est pas responsable du matériel des campeurs même en leur absence ni des vols pouvant survenir sur les emplacements et dans les hébergements.

21. VIDÉOSURVEILLANCE

Le Domaine d'Haulmé est **sous surveillance vidéo**. Le but de cette installation est de garantir la sécurité tant du personnel que de la clientèle et des biens.

La direction seule a accès aux images (en direct et enregistrées) et se réserve le droit de les consulter en cas de doute sur le respect du présent règlement ou de suspicion d'infraction ou d'incivilité sur le Domaine d'Haulmé.

Le partage des images de vidéosurveillance n'aura lieu que dans le cadre d'échanges potentiels avec les autorités compétentes. Aucune image ne sera diffusée par un autre biais sans l'accord explicite de toutes les personnes reconnaissables (sur internet notamment).

22. GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord du gestionnaire ou de son représentant et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation est payante.

23. INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un client ou un visiteur perturberait le séjour des autres vacanciers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le

juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur, celui-ci pourra résilier le contrat et/ou inviter la personne responsable des troubles à quitter les lieux sur-le-champ. Le gestionnaire se réserve également le droit de faire appel aux forces de l'ordre.



ANNEXE : GESTES DE PREMIERS SECOURS

1. Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées

Évaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...).

N'approchez le lieu de l'accident que si cela ne présente aucun risque pour vous. Dans la mesure du possible, assurez la sécurité des victimes et des autres personnes présentes.

Si la situation est dangereuse et si vous ne pouvez agir sans prendre de risque, alertez les services d'urgence. Établissez un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours.

2. Appréciez l'état de la victime

Présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire normalement. Le pronostic vital est souvent en jeu en cas d'altération de la conscience ou de la respiration. Ces éléments seront à transmettre aux secours.

3. Demandez de l'aide

Si vous avez besoin d'aide, alertez les services d'urgence via le **112**, numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen

Vous devez pouvoir fournir aux services d'urgence

- ✓ Le numéro de téléphone ou de la borne d'où vous appelez,
- ✓ Si nécessaire, votre nom,
- ✓ La nature du problème (maladie ou accident),
- ✓ Les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...),
- ✓ La localisation précise de l'événement,
- ✓ Le nombre de personnes concernées,
- ✓ L'état de chaque victime,
- ✓ Les premières mesures prises.

Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin.

4. Effectuez les gestes de premiers secours

Dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.